



Direction
Protection juridique immobilière
Tribunal arbitral
Cours et séminaires
Publications
Conseil en affaires publiques

No TVA : 546 092

Conciliation et Tribunal Arbitral CONSTRUCTION + IMMOBILIER

Compromis arbitral (convention prévoyant de soumettre à l'arbitrage une contestation existante)

Convention de Conciliation

« Les parties conviennent de soumettre le litige les opposant dans le cadre du contrat ... à la procédure de Conciliation prévue par le Règlement relatif à la Conciliation et au Tribunal arbitral CONSTRUCTION + IMMOBILIER »

Convention d'Arbitrage

« Les parties conviennent que le litige découlant du contrat ... sera tranché par le Tribunal arbitral CONSTRUCTION + IMMOBILIER.

Le Tribunal arbitral applique le Règlement relatif à la Conciliation et au Tribunal arbitral CONSTRUCTION + IMMOBILIER pour trancher le litige, à l'exclusion des tribunaux ordinaires. »

Convention de Conciliation et d'Arbitrage

« Les parties conviennent de soumettre le litige les opposant dans le cadre du contrat ... à la procédure de Conciliation prévue par le Règlement relatif à la Conciliation et au Tribunal arbitral CONSTRUCTION + IMMOBILIER.

En cas d'échec de la Conciliation, les parties conviennent que le litige découlant du contrat ... sera tranché par le Tribunal arbitral CONSTRUCTION + IMMOBILIER.

Le Tribunal arbitral applique le Règlement relatif à la Conciliation et au Tribunal arbitral CONSTRUCTION + IMMOBILIER pour trancher le litige, à l'exclusion des tribunaux ordinaires. »